



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-25

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 septembre 2022
Date d'affichage : Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

16/19

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

Modification de la Délibération : INSTAURATION D'UN COMPTE-EPARGNE TEMPS

La présente délibération complète la délibération n°2020-51.

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération instaurant la mise en place du compte-épargne temps peut être modifiée en fonction de l'évolution des points suivants :

- Le plafond du compte-épargne temps est porté à 70 jours au lieu de 60 jours.
- En cas de décès de l'agent, les ayants droits bénéficient de l'indemnisation des jours épargnés.
- Le droit à l'épargne du temps est ouvert aux agents qui ont pris 20 jours de congés au courant de l'année en cours.

REÇU EN PREFECTURE
Le 19/09/2022
Application agréée E-Ingalite.com

Monsieur le Maire propose la validation de ces modifications.

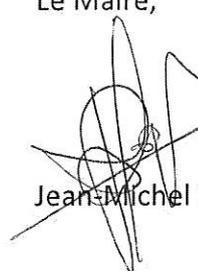
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) accepte la proposition de Monsieur le Maire et valide les modifications de la délibération relative à l'instauration du Compte épargne -temps.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

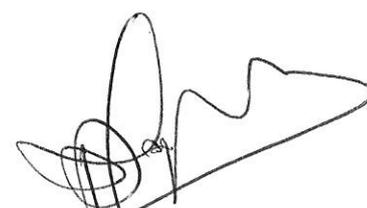
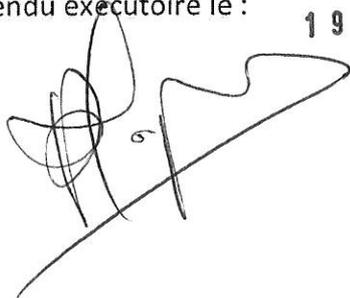
Le Maire,



Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le :

19 SEP. 2022



REÇU EN PREFECTURE
Le 19/09/2022
Application approuvée F. lecapite.com